

**PARTIE 1 – Les spécificités du pouvoir politique et son organisation sous la cinquième République**

**A – Qu'est-ce que le pouvoir politique ?**

**Document 1 (La notion de pouvoir)**

Engagez la discussion avec un gamin de 8 ou 10 ans, pour connaître son jugement sur Superman, Green Lantern, Batman... : immanquablement, il opérera une classification entre les super-héros sur la base logique de leurs « pouvoirs ». « Green Lantern, il a plus de pouvoirs que Captain America parce qu'il peut voler, mais Batman, il n'a pas de vrais pouvoirs. » Mais avoir des pouvoirs, est-ce avoir du pouvoir ? Le terme est polysémique<sup>1</sup> [...]. Le « pouvoir » du super-héros n'est pas sans rapport avec le « pouvoir » au sens sociopolitique [...] que donne le politiste Robert Dahl : « la capacité, pour un sujet A, d'obtenir qu'un sujet B exécute une action donnée qu'il n'aurait pas exécutée sans l'intervention de A ».

*J.-P. Zanco, La Société des super-héros : économie, sociologie, politique, 2013.*

1. A l'aide de vos connaissances personnelles, donnez des exemples de relations de pouvoir.
2. Trouvez-vous des points communs dans les relations de pouvoir que vous avez cités ?
3. Proposez une définition du « pouvoir » en vous appuyant sur les réponses précédentes et à l'aide du document.

**Document 2 (La notion de pouvoir politique)**

Vendredi 30 Novembre 2018, la proposition de loi contre les « violences éducatives ordinaires » a été adoptée, à la quasi-unanimité par les députés. Le texte comporte deux articles. Le premier prévoit d'insérer dans l'article 371.1 du Code Civil une mention sur l'exercice de l'autorité parentale. Ses titulaires ne « peuvent pas user de violences physiques ou psychologiques » à l'encontre de leurs enfants. Le deuxième article prévoit la remise au Parlement d'un rapport gouvernemental pour « évaluer les besoins et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de soutien, d'accompagnement et de formation à la parentalité à destination des futurs parents ».

L'objectif affiché était de mettre fin à un droit de correction, hérité du XIX<sup>e</sup> siècle et qui n'existe plus dans la loi, mais dans la jurisprudence<sup>2</sup>. Aucune sanction pénale nouvelle n'y figure, ces dernières existant déjà pour les situations de maltraitance. Le texte [...] met par ailleurs en conformité la France avec ses engagements internationaux, notamment la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

*S. Cordier, Le Monde, novembre 2018*

La politique peut être définie comme ce qui se rapporte à l'activité du gouvernement de la société, entendue comme la capacité qu'ont certains individus ou certains groupes à [...] imposer des décisions qui concernent l'ensemble de la société, à arbitrer les affrontements entre des groupes ou des secteurs de la société et à édicter des règlements s'appliquant à tous.

La caractéristique essentielle du pouvoir politique est donc qu'il s'exerce sur l'ensemble de la société. Ce sont également ceux qui représentent et qui incarnent le pouvoir, qui ont vocation à définir les prérogatives et les limites de tous les autres pouvoirs s'exerçant dans la société, y compris dans la sphère privée, en définissant de manière plus ou moins précise les limites de l'autorité parentale, pour ne prendre qu'un exemple.

*J.-Y. Dormagen, D. Mouchard, Introduction à la sociologie politique, 2015*

1. Le pouvoir des parents sur l'enfant est-il suprême par rapport à la loi ? Pourquoi ?
2. Comment le pouvoir politique s'impose-t-il aux parents dans l'exercice de leur autorité sur leur enfant ?
3. Quelles peuvent être les conséquences en cas de non-respect de la loi ?
4. Parmi les propositions suivantes, distinguez celles qui relèvent du pouvoir politique, et celles qui n'en relèvent pas :
  - a. L'Assemblée nationale vote une loi interdisant de fumer dans les lieux publics.
  - b. Un professeur décide d'appliquer de nouvelles règles de vie de classe.
  - c. Le préfet décrète l'interdiction des feux d'artifice par temps de sécheresse.

<sup>1</sup> Polysémique : qui a plusieurs significations.

<sup>2</sup> Jurisprudence : ensemble des décisions prises par les tribunaux sur une question juridique donnée.

- d. Vos parents vous interdisent de sortir samedi soir.

**Document 3 (La notion de légitimité du pouvoir)**

Max Weber, dans *Economie et société*, distingue trois types de pouvoir légitime : le pouvoir traditionnel, le pouvoir légal rationnel, et le pouvoir charismatique. Dans le cas du pouvoir traditionnel, l'obéissance repose sur la croyance dans le caractère sacré de traditions immémoriales ; dans le cas du pouvoir légal rationnel, elle dépend de la position occupée par le donneur des ordres au sein d'une organisation et des prérogatives que cette position lui confère ; dans le cas du pouvoir charismatique, enfin, on obéit à une personne singulière parce qu'elle est jugée extraordinaire, dotée de pouvoirs et de qualités surnaturelles, surhumaines ou, à tout le moins, exceptionnelles.

*Alain Caillé, Pouvoir, domination, charisme et leadership, 2016*

	La tradition	Le charisme	La légalité
Fondements de la légitimité des détenteurs du pouvoir	Croyance des individus dans la validité des coutumes et de la tradition	Grâce personnelle, qualités exceptionnelles, capacité à susciter la confiance	Croyance des individus dans la compétence et dans la validité du statut fondé sur des règles établies

1. A l'aide d'un dictionnaire, relevez la notion de « légitimité ». Que suppose la légitimité de la part de ceux qui sont soumis au pouvoir ?
2. Pourquoi les sujets du roi Louis XIV acceptaient-ils le pouvoir monarchique ? Sur quel type de légitimité était fondé le pouvoir de Louis XIV ?
3. Selon vous, quelles qualités exceptionnelles Napoléon Bonaparte avait-il aux yeux de ses soldats ? Quel type de légitimité fondait le pouvoir de Napoléon Bonaparte ?
4. Pourquoi le Président de la République française est-il légitime pour faire appliquer les lois ? Sur quel type de légitimité est fondé le pouvoir du Président de la République ?
5. Parmi les trois sources de la légitimité du pouvoir, laquelle fait autorité aujourd'hui ?

**B – Comment s'organise le pouvoir politique sous la Ve République ?**

**Document 4 (La séparation des pouvoirs)**

Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser [...]. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir. [...] Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance justiciable de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers.

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même Sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir le pouvoir d'un oppresseur.

Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

*Montesquieu, De l'esprit des lois, 1748*

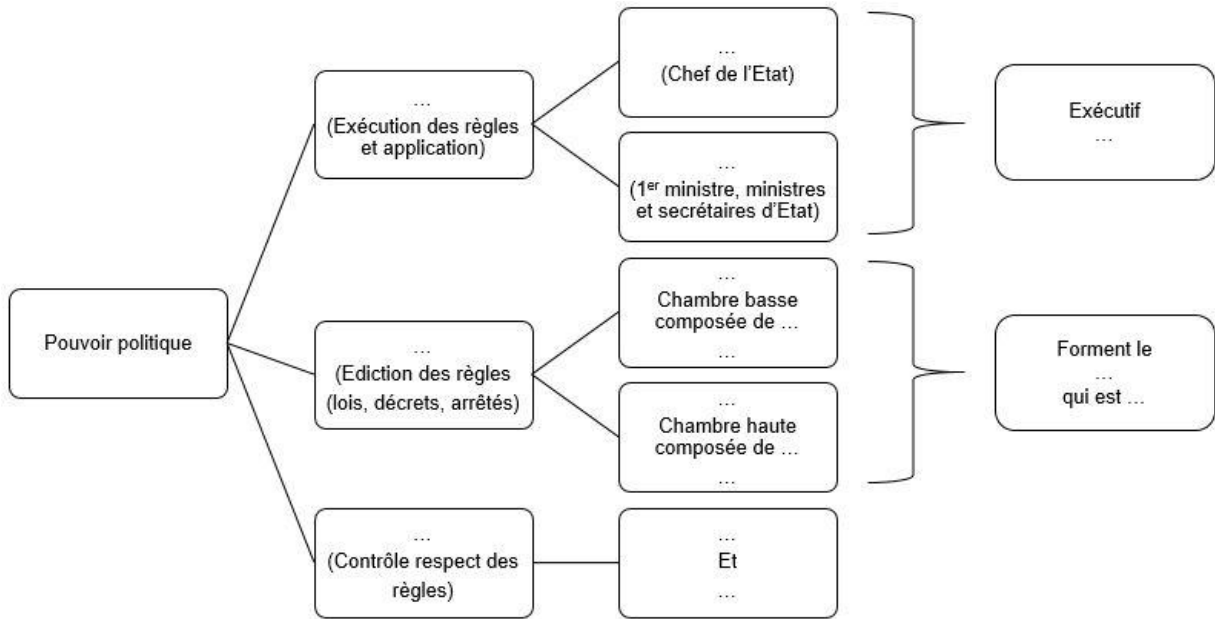
1. Quels sont les trois pouvoirs évoqués par Montesquieu ? Définissez chacun des pouvoirs.
2. Pourquoi un seul homme ne doit pas détenir l'ensemble des 3 pouvoirs entre ses mains ?

3. Que propose Montesquieu pour contrôler le pouvoir ?

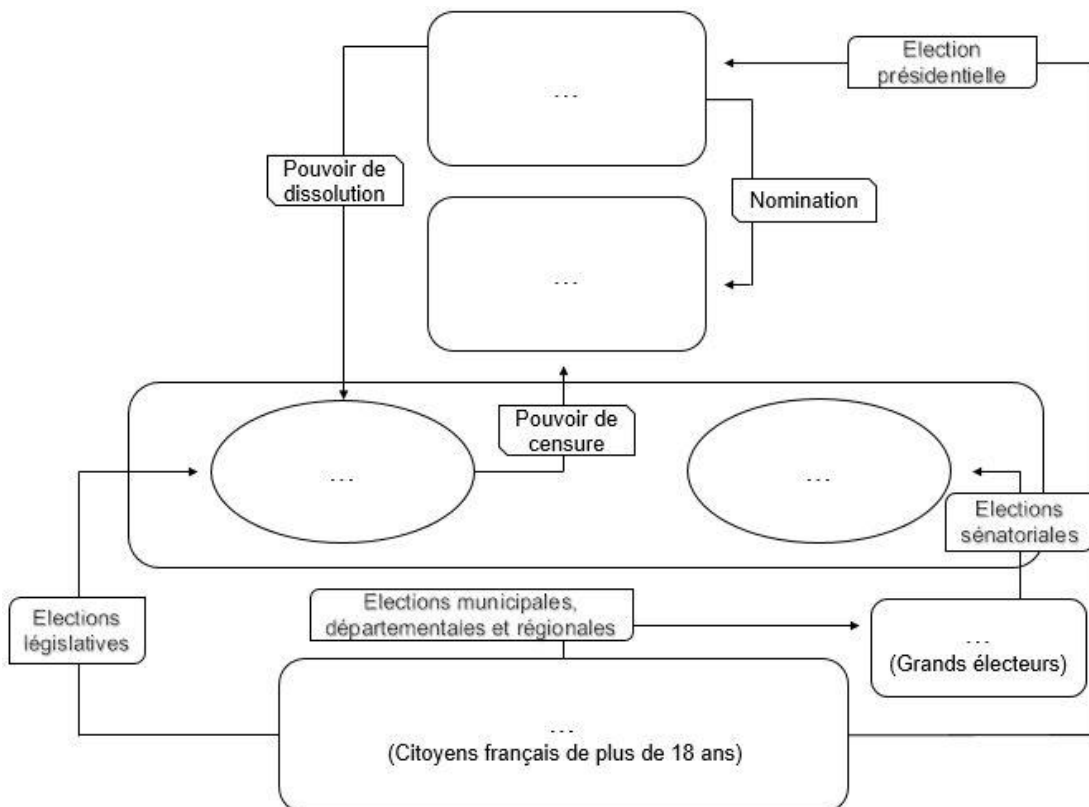
Document 5 (vidéo : Les institutions de la Ve République, Lextenso, 6m 38s)

[https://www.youtube.com/watch?v=WOWHIF2Zjlk&ab\\_channel=Lextenso](https://www.youtube.com/watch?v=WOWHIF2Zjlk&ab_channel=Lextenso)

1. A l'aide de la vidéo, complétez le schéma ci-dessous avec les termes suivants : autorité judiciaire ; 348 ; pouvoir exécutif ; Assemblée nationale ; Gouvernement ; sénateurs ; pouvoir législatif ; 577 ; bicéphale ; bicaméral ; pouvoir judiciaire ; députés ; Président de la République ; Sénat ; Conseil constitutionnel ; Parlement.



2. A l'aide de la même vidéo, complétez le schéma ci-dessous avec les termes suivants : Chef du gouvernement et ses Membres ; Assemblée nationale ; Corps électoral ; Chef de l'Etat ; Collège électoral ; Sénat.



**PARTIE 2 – La structuration de l'espace politique : de l'influence du système électoral à la contribution des acteurs politiques**

**A – Comment les modes de scrutin influencent la représentation politique ?**

**Document 6 (Election et pacification)**

A quoi sert une élection ? La fonction première de l'élection est de permettre aux citoyens de choisir leurs gouvernants et leurs représentants, qui rédigeront et voteront la loi en leur nom au Parlement. Ainsi, l'élection est une délégation de souveraineté. Elle constitue, au sein d'une société organisée, une « soupape de sécurité ». En effet, la possibilité pour les citoyens de pouvoir régulièrement exprimer leur mécontentement ou, au contraire, donner un nouveau mandat au pouvoir sortant, évite que les désaccords politiques majeurs ne trouvent d'autres modalités (la violence). Le langage des urnes a donc remplacé progressivement le langage des armes.

*D'après vie publique.fr*

1. Pourquoi dit-on que l'élection constitue une « soupape de sécurité » ?

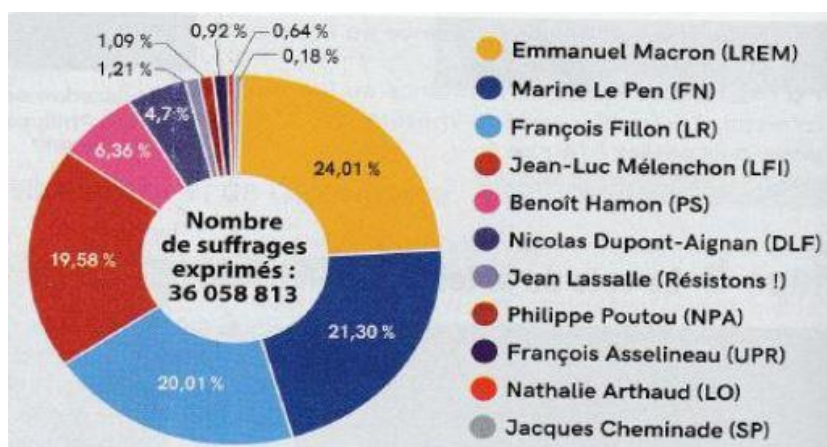
**Document 7 (vidéo : Comprendre les élections en France : suffrages et scrutins, Fonctionnaire territorial, 5m 52s)**

[https://www.youtube.com/watch?v=ygWhH2ua0HY&ab\\_channel=Fonctionnaireterritorial](https://www.youtube.com/watch?v=ygWhH2ua0HY&ab_channel=Fonctionnaireterritorial)

1. Quelle distinction peut-on faire entre suffrage et scrutin ?
2. Quels sont les trois modes de suffrages évoqués et quelles en sont les caractéristiques ? Lequel est le plus utilisé lors des différentes élections en France ?
3. Un mode de scrutin peut comporter combien de tours ?
4. Quelle distinction peut-on faire entre un scrutin uninominal et un scrutin plurinominal ?
5. Distinguez le scrutin majoritaire du scrutin proportionnel.

**Document 8 (Les élections présidentielles : un scrutin majoritaire)**

**Résultats du premier tour, 2017**



**Report des voix entre les deux tours, 2017, en pourcentage**

	Emmanuel Macron	Marine Le Pen	Blancs ou nuls	Se sont abstenus	Total
Électeurs de François Fillon	48	20	15	17	100
Électeurs de Jean-Luc Mélenchon	52	7	17	24	100
Électeurs de Benoît Hamon	71	2	10	17	100
Électeurs de Nicolas Dupont-Aignan	27	30	20	23	100

1. De quel type d'élection s'agit-il ? Quel est le mode de suffrage et de scrutin ?
2. Quel était le nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue des voix au premier tour des élections présidentielles de 2017 en France ?
3. Quels candidats ont participé au second tour en 2017 ? Pourquoi ?
4. Rédigez une phrase pour expliquer les données encadrées.

**Document 9 (L'impact du mode de scrutin sur la composition de l'Assemblée nationale)**

L'élection des députés (élections dites « législatives ») se fait au suffrage universel uninominal majoritaire à deux tours. Des projections ont été faites afin de savoir quelle serait la composition de l'assemblée nationale si les députés étaient élus au suffrage universel proportionnel.

**Répartition des 577 députés élus au scrutin majoritaire en 2017**



**Projection de la répartition des 577 députés s'ils étaient élus à la proportionnelle intégrale**



1. Lors de l'élection des députés au suffrage universel majoritaire, quel parti détient la majorité des sièges de l'assemblée nationale ? Justifiez votre réponse par un calcul.
2. Citez des partis qui auraient plus d'élus si l'élection se faisait au scrutin proportionnel ?
3. Quels partis auraient moins d'élus si l'élection se faisait au scrutin proportionnel ?
4. Que peut-on déduire des Q3 et Q4 sur l'effet du scrutin proportionnel ?

**Document 10 (Modes de scrutin : avantages et inconvénients)**

Les débats autour des modes de scrutin s'expliquent souvent par la difficulté de concilier plusieurs buts et par des contingences politiques. Pour les tenants de la proportionnelle, un système électoral doit donner une image fidèle de la situation politique et du corps électoral ; pour ceux du système majoritaire, il vise à désigner une majorité d'élus capable de gouverner. Au-delà de la répartition des sièges, le choix du mode de scrutin correspond à une conception de la vie politique, qu'il influence forcément.

Les scrutins proportionnels conduisent souvent à une instabilité du système politique ; ils favorisent le multipartisme et donnent un rôle important aux petits partis, souvent partenaires indispensables des majorités. Le scrutin majoritaire à deux tours, celui de la Ve République, incite plus de partis à conclure des alliances pour le second tour et constitue un gage de stabilité politique. Les scrutins proportionnels rendent difficile l'émergence d'une majorité stable et cohérente, faisant primer une logique de coopération des partis (les partis se partagent le pouvoir comme les sièges). À l'inverse, les scrutins majoritaires conduisent le plus souvent à l'apparition de majorités stables, fondées sur un affrontement avec l'opposition (la coalition qui l'emporte gouverne seule) et au prix d'une certaine injustice dans la représentation.

1. A l'aide du document ci-dessous, complétez le tableau ci-après (après l'avoir recopié).

	Avantages	Inconvénients
Scrutin proportionnel		
Scrutin majoritaire		

## **B – Quels sont les acteurs qui contribuent à la vie politique ?**

### **Document 11 (La notion de parti politique)**

Le rôle essentiel des partis politiques est de participer à l'animation de la vie politique. L'article 4 de la Constitution dispose : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage ». De manière plus précise, les partis remplissent deux fonctions :

- Ils sont les intermédiaires entre le peuple et le gouvernement. Le parti élabore un programme présentant ses propositions qui, s'il remporte les élections, seront reprises dans le projet du gouvernement. Les partis de l'opposition peuvent proposer des solutions alternatives à la politique de la majorité en place et ainsi remplir une fonction « tribunitienne » (selon l'expression célèbre de Georges Lavau, qui renvoie aux « tribuns de la plèbe » sous l'Antiquité romaine), en traduisant le mécontentement d'un certain électorat populaire.

- Les partis ont aussi une fonction de direction. Ils ont pour objectif la conquête et l'exercice du pouvoir afin de mettre en œuvre la politique annoncée. Si dans les régimes pluralistes (où existent plusieurs partis) la conception traditionnelle est que le pouvoir exécutif est en charge de l'intérêt national indépendamment des partis, ceux-ci assurent bien la conduite de la politique nationale, par l'intermédiaire de leurs représentants au gouvernement et dans la majorité parlementaire. Ils légitiment et stabilisent le régime démocratique, en le faisant fonctionner. Animateurs du débat politique, ils contribuent aussi à structurer l'opinion publique. De plus, avec la tendance à la professionnalisation de la vie politique, les partis ont acquis un rôle de sélection des responsables appelés à gouverner.

1. Définissez la notion de parti politique.
2. Pourquoi peut-on parler d'un pluralisme politique en France ? Pourquoi le pluralisme politique est-il essentiel dans une démocratie ?

### **Document 12 (Les fonctions des partis politiques)**

Les partis jouent un rôle décisif dans la sélection des gouvernants. En effet, il est très difficile d'être élu à un mandat important sans l'investiture d'un ou de plusieurs partis. La personnalité des candidats, éventuellement leur bilan passé, peut aussi être un élément important du vote. [...] En principe, ils n'investissent qu'une personne par circonscription et l'aident, par toute une logistique et des financements, à faire campagne.

La fonction des partis politiques consiste à défendre des valeurs et un programme qu'ils doivent périodiquement actualiser, notamment avant les élections. Ce programme doit définir des objectifs mobilisateurs, donner envie de voter pour les candidats du parti, lui permettre de se différencier par rapport aux autres tendances. Ce programme doit hiérarchiser les priorités et établir des compromis entre les demandes des différents groupes sociaux. [...] Dans un monde d'hyper-médiatisation, les partis restent les principaux animateurs du débat politique. Ils analysent en permanence la situation du pays, ils l'évaluent en fonction de leurs valeurs de référence, disent les solutions qu'ils proposent pour faire face aux problèmes du moment et critiquent les projets et réalisations du gouvernement. Les grands leaders de chaque parti réagissent en permanence à l'actualité, ce sont eux qu'on invite dans les débats télévisés et qui sont censés éclairer l'opinion et aider les citoyens à se forger des convictions.

Les partis politiques sont aussi des structures d'engagement politique : ils regroupent des militants, qui s'engagent dans le parti en y adhérant et en participant à diverses activités (débat internes, organisation de meetings, tractage, collage d'affichages...).

*P. Bréchon, Comportements et attitudes politiques, 2006*

1. Expliquez comment les partis politiques contribuent à la vie politique ?

### **Document 13 (La société civile organisée)**

Lancé officiellement le 6 juillet 2007, le Grenelle de l'environnement a associé l'État et d'autres organisations afin de définir de nouvelles actions pour assurer un développement durable en France. Six groupes de travail, composés de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des organisations patronales et syndicales, et des ONG, se sont réunis pour couvrir l'ensemble des thèmes du changement climatique et de l'énergie, de la biodiversité et des ressources naturelles, de la santé et de l'environnement, des modes de production et de consommation durables, de la démocratie écologique, des modes de développement écologique et de l'emploi. Deux intergroupes, consacrés à la question des OGM et des déchets, ont également été constitués. Ils ont remis leurs propositions le 27 septembre 2007.

Après quatre mois de concertation, les conclusions du Grenelle de l'environnement ont été rendues le 25 octobre 2007. Le président de la République, qui doit comparer les différentes propositions, s'est exprimé le jour même. Il a notamment annoncé qu'un « grand plan national » d'investissement durable sera lancé sur quatre ans pour développer l'énergie, les « moteurs du futur », la biodiversité et la santé environnementale.

Par ailleurs, la future loi transposant la directive européenne sur les OGM intégrera les principes de transparence, tandis que la culture commerciale des OGM sera suspendue en attendant les conclusions d'une expertise à conduire par une nouvelle instance qui sera créée. En matière de transports, 2000 km de lignes nouvelles TGV seront construites d'ici 2012, les voies ferroviaires ainsi dégagées seront affectées au fret, et les voies fluviales seront favorisées.

*La documentation française.fr*

1. Quel est l'objet de la réunion citée au premier paragraphe ?
2. Surlignez les acteurs mobilisés dans cette réunion.
3. Les organisations citées dans le document ont-elles pour objectif de conquérir le pouvoir politique ?
4. Ces organisations influentes font partie de la société civile organisée, proposez une définition de ce terme.
5. En quoi la société civile organisée contribue-t-elle à la vie politique ?

#### **Document 14 (La fonction des médias)**

Le concept « d'agenda-setting » (mise à l'agenda) formulé par M. McCombs et D. Shaw évoque la capacité des médias à construire la réalité. [...] Les médias ne disent pas ce qu'il faut penser, mais ce à quoi il faut penser, ce dont il faut débattre. Ils pèsent de ce fait sur les conditions du débat public. N. Luhmann pense que les médias créent des « pseudos crises » pour hiérarchiser les différents sujets en compétition : « le système politique, bien qu'il s'appuie sur l'opinion publique, est formé non par des règles qui gouvernent la décision, mais par des règles qui gouvernent l'attention. » Il y a une fonction de « fournisseur de scène » des médias analysés à travers ce processus d'agenda. Les médias définissent ainsi le calendrier des événements et la hiérarchie des sujets traités. Ils sont alors conçus comme bâtisseurs de la réalité politique et sociale.

*C. Dollo, Sciences sociales, 2015*

1. Expliquez comment les médias contribuent à la vie politique ?